

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Vente d'une parcelle à vocation économique (ilot 2, ZAE Diamant Noir, SORGES-ET-LIGUEUX-EN-PERIGORD) de 823m², à la société COOP ATLANTIQUE, au prix de 20 575 € HT.

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions,

Considérant que la société COOP ATLANTIQUE, représentée par M. Vivien RAYNE – Responsable de secteur, service proximité, a souhaité se porter acquéreuse d'un ilot à SORGES-ET-LIGUEUX-EN-PERIGORD, au sein de la Zone d'Activité Economique (ZAE) Diamant Noir, cadastré B1846, B1841 et B1844, d'une superficie totale de 823 m² ;

Considérant que le service du Domaine a rendu un avis le 21/09/2023, qui présente un prix de 25€ HT/m² avec une marge d'appréciation de 10 %.

Considérant que le Président a le pouvoir de décider des cessions immobilières d'un montant inférieur à 180 000 € TTC dans la limite de + à – 20% de l'estimation de France Domaine.

DECIDE

Article 1 : de vendre à la société COOP ATLANTIQUE un terrain, situé à SORGES-ET-LIGUEUX-EN-PERIGORD, au sein de la Zone d'Activité Economique (ZAE) Diamant Noir, cadastré B1846, B1841 et B1844, d'une superficie totale de 823 m² au prix de 25 € HT/m², pour un montant total de 20 575 € HT, auquel s'ajoutera la TVA sur marge.

Article 2 : de désigner Maître Medeiros pour la rédaction de l'acte authentique et de tous les autres documents nécessaires.

Fait à Périgueux, le

10 OCT. 2023

Le Président
Jacques AUZOU

Affiché le : 10 OCT. 2023